

## **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/123 : ÉLECTION D'UN DOUZIÈME VICE-PRÉSIDENT**

À fait acte de candidature Madame Sandrine PAYSSERAND

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 69
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 27
- suffrages exprimés : 42
- majorité absolue : 22
- a obtenu :
  - Madame Sandrine PAYSSERAND : 39 voix
  - Madame Laetitia SERRE : 1 voix
  - Monsieur Christophe VIGNAL : 1 voix
  - Monsieur Bernard BROTTES : 1 voix

Madame Sandrine PAYSSERAND ayant obtenu la majorité absolue, est élue 12<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installée.

## **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/124 : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA CAPCA AU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (CRRH)**

Une seule candidature ayant été déposée après appel de candidatures, le Président donne lecture du représentant de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au sein du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche : Sandrine PAYSSERAND (représentante titulaire).

## **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/125 : ABROGATION RÈGLEMENT AIDE À L'IMMOBILIER DES ENTREPRISES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES CRÉATRICES DE 5 EMPLOIS**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 46 pour, 17 contre et 6 abstentions,**

- **Abroge** la délibération du conseil communautaire n°2018-05-30/97 du 30 mai 2018 ;
- **Prend acte** que toute aide à l'immobilier des entreprises industrielles et artisanales créatrices d'au moins 5 emplois donnera lieu à l'établissement d'une convention qui déterminera les conditions d'attribution, de liquidation, de versement, d'annulation et de reversement de l'aide accordée.

## **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/126 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE / SAS JULES COURTIAL**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **ACCORDE** dans le cadre de sa politique de développement économique une aide à l'immobilier d'entreprise à la SAS Jules Courtial, sous la forme d'une subvention d'un montant de 76 000 €.

## **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/127 : RESTAURANT CHEZ LULU'S / AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES COMMERCIALES, ARTISANALES ET DE SERVICES**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **PROLONGE** de deux (2) ans le délai prévu par la convention initiale attributive de subvention afin de permettre à Alexandra Head et Pierre-Jean Pascal gérants de la SARL AP 07 de fournir les justificatifs de démarrage de travaux.

## **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/128 : AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT OU DE SERVICES / SARL PATISSERIE FOURNIER – LA VOULTE-SUR-RHÔNE**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **ALLOUE** une subvention de 7 500,00 euros à la SARL "Pâtisserie Fournier" pour son projet de développement et d'investissement.

## **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/129 : AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT OU DE SERVICES / IMPRIMERIE CÉVENOLE**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **ALLOUE** une subvention de 2 500,00 euros à l'ÉURL Imprimerie CÉVENOLE, pour son projet de d'investissement d'un nouvel outil de production.

## **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/130 : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE AU SYNDICAT MIXTE CENTRE ARDÈCHE**

Une seule liste ayant été déposée après appel de candidatures, le Président donne lecture des représentants de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au sein du Syndicat Mixte Centre Ardèche, à savoir :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Adrien FÉOUGIER	Véronique CHAIZE
Gilles LEBRE	Marie-Josée VOLLE
Anne TERROT-DONTENWILL	Michel CIMAZ

---

### **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE**

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / [agglo@privas-centre-ardeche.fr](mailto:agglo@privas-centre-ardeche.fr) / [www.privas-centre-ardeche.fr](http://www.privas-centre-ardeche.fr)

François VEYREINC	Gilbert MOULIN
Alain SALLIER	Roland SADY
Jérôme LEBRAT	Marie-Josée SERRE
Hervé ROUVIER	Jacqy BARBISAN
Christine GIGON	Hélène LACROIX
Yann VIVAT	Sébastien VERNET
Jérôme BERNARD	Denise CHOCHILLON
Christian ALIBERT	Isabelle MASSEBEUF
Laetitia SERRE	Ali-Patrick LOUAHALA
Michel CONSTANT	Olivier NAUDOT
Martine FINIELS	Gilles DURAND
Frédéric GARAYT	Bernard JUSTET

### DÉLIBÉRATION 2020-10-21/131 : APPROBATION D'UN RÈGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 52 pour, 0 contre et 16 abstentions :

- **APPROUVE** le règlement de fonds de concours selon les modalités décrites dans la présente délibération.

### DÉLIBÉRATION 2020-10-21/132 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU / RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE 2019

Le conseil prend acte de la présentation des rapports ci annexés. Pas de vote.

### DÉLIBÉRATION 2020-10-21/133 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU / LANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉTUDE D'ÉTAT DES LIEUX/DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX ET D'UN SCHÉMA DIRECTEUR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **VALIDE** le lancement et la réalisation de l'étude diagnostic des réseaux / Schéma directeur alimentation en eau potable ;

PHASE	TRANCHE FERME	TRANCHE CONDITIONNELLE
1 – a Etat des lieux / Pré diagnostic	367 150,00 €	25 700,00 €
1 – b Diagnostic	342 500,00 €	220 020,00 €
2 – Propositions de solutions et analyse comparative	36 000,00 €	
3 – Schéma directeur d'alimentation en eau potable - zonage	38 000,00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>783 650,00 €</b>	<b>245 720,00€</b>

- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour la réalisation de cette étude à hauteur de 50 % de la dépense éligible ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Ardèche,

---

#### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / [agglo@privas-centre-ardeche.fr](mailto:agglo@privas-centre-ardeche.fr) / [www.privas-centre-ardeche.fr](http://www.privas-centre-ardeche.fr)

pour la réalisation de cette étude à hauteur de 30 % de la dépense éligible.

### **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/134 : RESTAURATION MORPHOLOGIQUE ET DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'OUVÈZE SUR LES COMMUNES DE SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN ET FLAVIAC : APPROBATION DE L'APD, DÉPÔT DES DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve l'avant-projet définitif pour un montant de 872 911 € H.T. dressé par le cabinet Hydrétudes, pour les travaux de restauration de la morphologie et de la continuité écologique de l'Ouvèze sur le secteur de Mûre sur les communes de Flaviac et Saint-Julien-en-Saint-Alban ;
- Prend acte de l'émission d'un bon de commande définitif de maîtrise d'œuvre, fixant le forfait de rémunération à 43 646 € H.T. ;
- Autorise et mandate le Président à déposer l'intégralité des dossiers réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier auprès des services instructeurs (dossier de déclaration et défrichement) ;
- Autorise le Président à conclure des conventions de travaux avec les propriétaires fonciers ;
- Autorise le Président à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès des différents partenaires financiers pour la réalisation de cette opération (études préalables et travaux) ;
- Autorise le Président à lancer cette opération et à signer tout document relatif son exécution.

### **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/135 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX DES COMMUNES DE DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX ET DE LES OLLIÈRES-SUR-EYRIEUX**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Valide** la réalisation des travaux d'interconnexion des communes de Les-Ollières-sur-Eyrieux et Dunière-sur Eyrieux afin de substituer le captage en péril de Dunière-sur-Eyrieux pour un montant total de dépense estimé à 452 000 € HT ;
- **Sollicite** une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation des travaux d'interconnexion.

### **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/136 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE L'ARDÈCHE (ALEC07)**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,**

- **ADHÈRE** à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07) pour l'année 2020 pour un montant annuel de 13 482,60 € ;
- **DÉSIGNE** Madame Anne TERROT DONTENWILL pour le représenter en tant que titulaire au sein des instances de l'association ainsi que Monsieur François VEYREINC pour le représenter en tant que suppléant ;

**DÉLIBÉRATION 2020-10-21/137 : ADHÉSION À LA COMPÉTENCE FACULTATIVE "MAITRISE DE L'ÉNERGIE (MDE) ET CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ" AUPRÈS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'ARDÈCHE (SDE07) ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE REGROUPEMENT ET À TRANSMETTRE LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À CHAQUE DEMANDE DE SUBVENTION**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,**

- **Approuve** l'adhésion à la compétence facultative "MDE-EnR" instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services pour son compte et celui de ses communes membres, pour une durée de 6 ans ;
- **Approuve** le versement d'une contribution au SDE 07 à hauteur de 0,40 € par habitant, soit une contribution estimée à 17 982 € pour 2020 ;
- **Approuve** la convention pour la valorisation des certificats d'énergie issus d'opération réalisées sur le patrimoine bâti ;
- **Autorise** le Président ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes au dossier, notamment la convention pour la valorisation des CEE, à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE07 et le charge de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION 2020-10-21/138 : AVENANTS / MARCHÉ PUBLIC "ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES" ET MARCHÉ PUBLIC "COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES, DES RECYCLABLES ET DU VERRE"**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°3 "Transport et traitement des ordures ménagères » relatif au marché public intitulé "Collecte et/ou traitement des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et du verre" ;
- **APPROUVE** l'avenant n°2 au lot n°1 "Collecte des ordures ménagères" relatif au marché public intitulé "Collecte et/ou traitement des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et du verre" ;
- **APPROUVE** l'avenant n°2 au lot n°5 "Collecte du verre" relatif au marché public intitulé "Collecte et/ou traitement des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et du verre" ;
- **APPROUVE** l'avenant n°3 au lot n°3 "Enlèvement, transport et traitement des cartons, gravats, bois de déchèteries" relatif au marché public intitulé "Enlèvement, transport et traitement des déchets de déchèteries" ;
- **APPROUVE** l'avenant n°4, au lot n°2 "Enlèvement, transport et traitement des encombrants et métaux de déchèteries" relatif au marché public intitulé "Enlèvement, transport et traitement des déchets de déchèteries" ;
- **APPROUVE** l'avenant n°2, au lot n°4 "Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux de déchèteries" relatif au marché public intitulé "Enlèvement, transport et traitement des déchets de déchèteries" ;
- **APPROUVE** l'avenant n°3 au lot n°1 "Enlèvement, transport et traitement des déchets verts de déchèteries" relatif au marché public intitulé "Enlèvement, transport et traitement des déchets de déchèteries" ;

**DÉLIBÉRATION 2020-10-21/139 : APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF / EXERCICE 2019**

Le conseil prend acte de la présentation des rapports ci annexés. Pas de vote.

**DÉLIBÉRATION 2020-10-21/140 : AVENANT N°4 / MARCHÉ PUBLIC "CONCEPTION, RÉALISATION ET EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DU PARC INDUSTRIEL RHÔNE VALLÉE AU POUZIN"**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **APPROUVE** l'avenant n°4 du marché public intitulé "Conception, réalisation et exploitation de la station d'épuration du Parc Industriel Rhône Vallée au Pouzin" ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant ;
- **DIT** que les crédits (+ 567 794,20 € HT) sont inscrits au compte 2313 du budget annexe "Assainissement collectif" de l'année 2020.

**DÉLIBÉRATION 2020-10-21/141 : ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC "EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION INDUSTRIELLE LE POUZIN"**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Attribue** le marché public "Extension de la station d'épuration industrielle Le Pouzin" au groupement d'entreprises VÉOLIA Compagnie Générale des Eaux (mandataire) / OTV / RAMPA TRAVAUX PUBLICS / GRANGIER SECOVAL SAS pour un montant de 1 182 824,35 € HT ;

**DÉLIBÉRATION 2020-10-21/142 : AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BUREAUX D'INFORMATION DE L'OFFICE DE TOURISME PRIVAS CENTRE ARDÈCHE SUR LES COMMUNES DE PRIVAS ET LA VOULTE-SUR-RHÔNE / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL / SOLLICITATION DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 55 pour, 0 contre et 13 abstentions :

- **APPROUVE** la réalisation par la Communauté d'agglomération de travaux d'aménagement de nouveaux bureaux d'information de l'Office de Tourisme Privas Centre Ardèche sur les communes de Privas et la Volte sur Rhône ;
- **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel pour cette opération ;

DÉPENSES	MONTANTS HT	RECETTES	MONTANTS HT
Travaux local de Privas	406 200 €	État : DETR (30 %)	162 900 €
Travaux local de La Volte	67 700 €	Région : Contrat Ambition	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	45 000 €	Région (30 %)	162 900 €

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE**

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / [agglo@privas-centre-ardeche.fr](mailto:agglo@privas-centre-ardeche.fr) / [www.privas-centre-ardeche.fr](http://www.privas-centre-ardeche.fr)

Honoraires de maîtrise d'œuvre aménagement intérieur	10 000 €	Département : PASS Territoires (20 %)	108 600 €
Divers (diagnostic amiante, CSPS, bureau de contrôle, assurance DO)	14 100 €	CAPCA (20 %)	108 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>543 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>543 000 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles pour le financement de cette opération en vue de l'obtention de subventions de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région et du Département de l'Ardèche au titre du Programme d'Attractivité, de Soutien et de Solidarité.

## **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/143 : MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 43 pour, 17 contre et 5 abstentions :**

- **DÉFINIT** l'intérêt communautaire de la compétence "**Action sociale d'intérêt communautaire**" comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :
  - Coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines social et médico-social ;
  - Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : crèche, relais d'assistants maternels, accueil de loisirs extrascolaire agréé. Soutien au démarrage des Maisons d'assistants maternels répondant à la charte qualité départementale suivant un règlement d'aide ;
  - Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12-17 ans) : accueils de loisirs agréés sur les temps extrascolaires et les mercredis, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat ;
  - Mise en place, soutien, gestion de services de portage de repas à domicile pour les personnes en convalescence, en situation de handicap ou personnes retraitées ;
  - Soutien aux structures menant des actions d'intérêt communautaire de développement social, d'accompagnement et de prévention ;
  - Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès aux droits en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice...suivant un règlement d'aide. Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès aux droits ;
  - Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les Missions Locales. Soutien aux étudiants du territoire en formation post bac suivant un règlement d'aide ;
  - Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale visant à leur proposer les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux...suivant un règlement d'aide. Mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant ;

- Aide à la constitution des dossiers RSA, PUMA, CMUC et APA dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels. Assistance administrative au domicile des personnes âgées ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion de maison de santé pluri professionnelle adossée à au moins 3 services à la population parmi les 5 domaines suivants : services médico-sociaux, services sociaux, services d'accès aux droits, services économiques de proximité, services numériques.

### **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/144 : MODIFICATION DES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE "ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE"**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **DÉCIDE** de confier au Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la mise en œuvre de l'intégralité de l'intérêt communautaire modifié de la compétence "Action sociale d'intérêt communautaire" défini lors du conseil communautaire du 21 octobre 2020.

### **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/145 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC EN MATIÈRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS / ANNÉE 2019**

Le conseil prend acte de la présentation des rapports ci annexés. Pas de vote.

### **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/146 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA POLITIQUE MOBILITÉ**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Créé** un Comité des partenaires en matière de transports.

### **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/147 : SOUTIEN À L'ÉQUIPE DU POUZIN HANDBALL 07**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Approuve** la convention ci annexée à intervenir entre La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et le club du Pouzin handball 07, emportant affectation d'une subvention de 30 000 €.

### **DÉLIBÉRATION 2020-10-21/148 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Alloue** une subvention de 2 000 euros pour la 1<sup>ère</sup> édition de "l'Olympic Cup" au club de football de l'Olympique Centre Ardèche,
- **Alloue** une subvention de 1 500 euros pour la 1<sup>ère</sup> édition "Le ruban de la Vallée" à l'association Form'Eyrieux.



**DÉLIBÉRATION 2020-10-21/149 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2021/2024 AVEC LE THÉÂTRE DE PRIVAS, L'ÉTAT, LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve la convention d'objectifs ci-annexée et autorise le Président à la signer et tout document se rapportant à cette affaire.